

REPUBLIQUE DU BENIN



AUTORITE NATIONALE DE LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION

APERÇU SUR L'INITIATIVE "LE PEUPLE A DE LA MEMOIRE"

Septembre 2015

## Contexte et justification

La corruption est un fléau qui «entrave la croissance économique en augmentant les coûts des facteurs de production en réduisant la productivité et en décourageant l'investissement»<sup>1</sup>. Aussi, dans leur campagne internationale conjointe 2014 le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et les Crimes (ONUDC) ont-ils mis en exergue la façon dont la corruption sape la démocratie et la primauté du droit, entraîne des violations des Droits de l'Homme, fausse les marchés, érode la qualité de vie et permet la criminalité organisée, le terrorisme et d'autres menaces à la sécurité humaine.

La lutte contre la corruption devient à juste titre, la récurrente préoccupation des différents gouvernements de l'Etat béninois qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour manifester leur volonté politique d'induire des changements qualitatifs dans la gestion des affaires publiques dans notre pays.

Après son installation en mai 2013, les différentes études commanditées par l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) ont révélé entre autres facteurs favorisant la corruption, l'impunité des cas de corruption dont se rendent coupables des acteurs de l'administration publique.

En effet, l'impunité brise l'élan des acteurs qui s'investissent dans la promotion de la bonne gouvernance, réduit au silence les voix qui réclament justice, anéantit le courage des personnes intègres et permet à la corruption de se propager et de se perpétuer.

Malgré le dispositif institutionnel et juridique impressionnant dont s'est doté l'Etat béninois, les attentes des citoyens en ce qui concerne la répression des faits de corruption ne sont pas comblées. Le classement sans suite de certaines affaires ne permet pas d'espérer que la répression serait effective un jour. Il en est de même de certaines affaires criminelles renvoyées devant les Cours d'assises qui ne sont pas programmées depuis des années.

---

<sup>1</sup> El HADJI FALL, Discours lors de la Célébration de la 9ème Journée Nationale de Lutte contre la Corruption au Bénin, 2014.

Il urge donc d'œuvrer pour rasseoir la confiance des citoyens en leurs institutions en apportant une solution adéquate aux faits de corruption dont ils ont connaissance ces vingt dernières années.

Dans ce cadre, l'ANLC a mis en place une banque de données dénommée : **“Le Peuple a de la mémoire”** qui sera alimentée par les dénonciations faites par les citoyens sur des faits de corruption et/ou infractions connexes dont ils ont connaissance suivant le tableau de renseignements qui comporte les colonnes ci-après :

- date de la dénonciation
- nom et prénoms du ou des mis en cause
- résumé des faits
- année de commission des faits
- structure victime
- structure d'enquête
- niveau actuel de traitement
- situation actuelle du dossier
- autres précisions utiles

La banque de données donnera une vue globale sur les cas de corruption dénoncés par les citoyens et transmis ou non à la justice. Sa mise à jour régulière, renseignera les autorités à divers niveaux et le peuple béninois sur le niveau d'avancement des dossiers.

Etant entendu que la loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin a fait du crime économique une infraction imprescriptible, la mise en place d'une banque de données peut servir de repères aux structures en charge de la répression et vaincre à terme l'impunité.

Ce faisant, l'ANLC souhaite que le peuple s'associe à elle pour la mise en place de cette banque de données.

## **A- Objectif général**

Impliquer les citoyens dans la lutte contre l'impunité sous toutes ses formes.

Cet objectif général se décline en des objectifs spécifiques.

## **B- Objectifs spécifiques**

A travers cet objectif général, l'ANLC vise à :

- informer les citoyens et autorités de la mise en place de la banque de donnée ;
- expliquer aux citoyens les tenants et aboutissants de l'initiative ;
- présenter le mode et le canevas de saisine de l'ANLC ;
- inciter les citoyens à dénoncer tout fait de corruption dont ils ont connaissance.

## **C- Résultats attendus**

Les résultats attendus se présentent comme suit:

- les citoyens et les autorités sont informés de la mise en place de la banque de donnée ;
- les citoyens ont reçu une explication sur les tenants et aboutissants de l'initiative ;
- le mode et le canevas de saisine de l'ANLC sont présentés ;
- les citoyens sont incités à dénoncer tout fait de corruption dont ils ont connaissance.

## **D- Contacts de l'ANLC**

L'ANLC peut être saisie par appel téléphonique sur les numéros ci-après :

- son numéro vert : 81 00 00 08, accessible gratuitement à partir des numéros fixes et zékédé ;
- son numéro de service : 21 30 86 86 ;
- ou par mail : [anlc@anlc.bj](mailto:anlc@anlc.bj) ou [anlc.benin@yahoo.fr](mailto:anlc.benin@yahoo.fr) ;
- son site web : [www.anlc.bj](http://www.anlc.bj)

L'ANLC est sise à l'Etoile Rouge, Immeuble Sèton au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage.